

Non, la raison principale pour laquelle on consomme de la Matsa à Pèssah n'est pas celle que vous croyez !

Rivon Krygier

מַצָּה זוֹ שְׂאֵנוּ אוֹכְלִים, עַל שׁוּם מָה? עַל שׁוּם שֶׁלֹּא הִסְפִּיק בְּצִקָּם שֶׁל אֲבוֹתֵינוּ לְהַחְמִיץ, עַד שֶׁנִּגְלָה עֲלֵיהֶם מַלְכֵי הַמַּלְכִּים, הַקְּדוֹשׁ בְּרוּךְ הוּא, וּגְאֹלָם, שֶׁנֶּאֱמַר: "וַיֹּאפּוּ אֶת הַבֶּצֶק אֲשֶׁר הוֹצִיאוּ מִמִּצְרַיִם עִגְת מִצּוֹת כִּי לֹא חֲמֵץ כִּי גָרְשׁוּ מִמִּצְרַיִם וְלֹא יִכְלוּ לְהִתְמַהֵמָה וְגַם יָצָה לֹא עָשׂוּ לָהֶם".

Ce pain azyme, pour quelle raison le consomme-t-on ? Parce que la pâte de nos ancêtres n'eut pas le temps de lever que déjà le Roi des rois, le Saint, béni soit-Il, Se manifesta à eux et les libéra, comme il est dit : « Et ils cuisirent en galettes azymes [*ougot Matsot*] la pâte qu'ils emportèrent d'Égypte, car elle n'avait pas levé ; ils avaient en effet été chassés d'Égypte et n'avaient pu s'attarder, ni faire de provisions » (*Ex 12,39*) (*Haggada chel Pèssah*).

Selon le récit de l'*Exode*, tel que la Haggada s'en fait ici l'écho, si la consommation de la *Matsa* est de rigueur à *Pèssah*, c'est afin de se souvenir que les Hébreux **partirent si précipitamment d'Égypte qu'ils n'eurent pas le temps de faire lever la pâte**. Toutefois, comme l'ont observé bon nombre de commentateurs, cette affirmation n'est pas sans poser une **sérieuse difficulté**. En effet, selon la chronologie biblique, tant l'injonction de consommer de la *Matsa* au repas pascal (en *Ex 12,8*) que l'interdiction subséquente de consommer toute pâte fermentée une semaine durant, sont énoncées par Moïse dès le début du mois de Nissan pour devoir être appliquées deux semaines plus tard, dès la nuit de la délivrance, soit la veille du départ. En d'autres termes, **la consommation rituelle de la Matsa prit effet avant la plaie des premiers-nés (vers minuit) qui entraîna l'expulsion brutale d'Égypte**, et donc, **avant que les Hébreux fussent empêchés de s'attarder** pour faire monter la pâte ! C'est ce que nous constaterons ci-dessous :

(ח) וְאָכְלוּ אֶת הַבֶּצֶק בְּלִילָה הַזֶּה צְלִי אֵשׁ וּמִצּוֹת עַל מַרְרִים יֹאכְלֵהוּ: [...] (טו) שְׁבַעַת יָמִים מִצּוֹת תֹּאכְלוּ אֶדָּ בַּיּוֹם הָרִאשׁוֹן תִּשְׁבִּיתוּ שָׂאֵר מִבְּתֵיכֶם כִּי כָל אֹכֵל חֲמֵץ וְנִכְרְתָה הַנֶּפֶשׁ הַהוּא מִיִּשְׂרָאֵל מִיּוֹם הָרִאשׁוֹן עַד יוֹם הַשְּׁבִיעִי: (טז) וּבַיּוֹם הָרִאשׁוֹן מִקְרָא קֹדֶשׁ וּבַיּוֹם הַשְּׁבִיעִי מִקְרָא קֹדֶשׁ יִהְיֶה לָכֶם כָּל מְלֶאכֶה לֹא יַעֲשֶׂה בָהֶם אֶדָּ אֲשֶׁר יֹאכֵל לְכֹל נֶפֶשׁ הוּא לְבַדּוֹ יַעֲשֶׂה לָכֶם: (יז) וּשְׁמֵרְתֶם אֶת הַמִּצּוֹת כִּי בְעֶצֶם הַיּוֹם הַזֶּה הוֹצֵאתִי אֶת צְבָאוֹתֵיכֶם מִצְרַיִם וּשְׁמֵרְתֶם אֶת הַיּוֹם הַזֶּה לְדוֹרֹתֵיכֶם חֻקֵּת עוֹלָם: (יח) בְּרִאשׁוֹן בְּאַרְבַּעַת עָשָׂר יוֹם לַחֹדֶשׁ בְּעָרֵב תֹּאכְלוּ מִצַּת עַד יוֹם הָאֶחָד וְעֶשְׂרִים לַחֹדֶשׁ בְּעָרֵב: (יט) שְׁבַעַת יָמִים שָׂאֵר לֹא יִמְצָא בְּבֵיתֵיכֶם כִּי כָל אֹכֵל מִחֻמְצָת וְנִכְרְתָה הַנֶּפֶשׁ הַהוּא מֵעַדְתּוֹ יִשְׂרָאֵל בְּגֵר וּבְאֶזְרַח הָאָרֶץ: (כ) כָּל מִחֻמְצָת לֹא תֹאכְלוּ בְּכָל מוֹשְׁבֵיתֵיכֶם תֹּאכְלוּ מִצּוֹת:

8 Cette même nuit, on en mangera la chair, rôtie au feu ; on la mangera avec des pains sans levain et des herbes amères. [...] ¹⁴ Vous conserverez le souvenir de ce jour, et vous le célébrerez par une fête en l'honneur de l'Éternel ; vous le célébrerez comme une loi perpétuelle pour vos descendants. ¹⁵ **Pendant sept jours, vous mangerez des pains sans levain.** Dès le premier jour, il n'y aura plus de levain dans vos maisons ; toute personne qui mangera du pain levé, du premier jour au septième jour, sera retranchée d'Israël. ¹⁶ Le premier jour, vous aurez une sainte convocation et le septième jour, vous aurez une sainte convocation. On ne fera aucun ouvrage ces jours-là ; vous pourrez seulement préparer la nourriture de chaque personne. ¹⁷ **Vous observerez la fête des pains sans levain, car c'est en ce jour même que J'aurai fait sortir vos armées du pays d'Égypte** ; vous observerez ce jour comme une loi perpétuelle pour vos descendants. ¹⁸ Le premier mois, le quatorzième jour du mois, au soir, vous mangerez des pains sans levain jusqu'au soir du vingt et unième jour. ¹⁹ Pendant sept jours, il ne se trouvera point de levain dans vos maisons ; toute personne qui mangera du pain levé sera retranchée de l'assemblée d'Israël, que ce soit un étranger ou un indigène. ²⁰ Vous ne mangerez point de pain levé et, dans toutes vos demeures, vous mangerez des pains sans levain (*Exode 12,8* et v. 14-20).

Nulle part dans le récit biblique – contrairement à l'affirmation de la Haggada –, n'est-il précisé que la consommation rituelle de la Matsa doit rappeler la précipitation du

départ qui avait empêché d'attendre la levée du pain. Et selon la Michna, dans l'explication de Rabban Gamliel (développée ensuite dans la Haggada), il n'en est nullement question :

מצה על שום שנגאלו אבותינו במצרים.

Nous consommons de la matsa parce que nos ancêtres ont été libérés d'Égypte (*Michna, Pessahim* 10:5).

Qui plus est, le verset indiquant que les Hébreux « n'avaient pu s'attarder » laisse entendre, selon cette lecture de la Haggada, que s'ils en avaient eu le loisir, ils auraient attendu que la pâte fermente pour cuire le pain, avant de sortir d'Égypte, en flagrante infraction de l'interdit de posséder et consommer du pain levé qui leur avait été donné !

Nahmanide (1194 Gérone – 1270 Acre) ne peut le concevoir. Aussi, tente-t-il de lever la difficulté, en relisant autrement les versets embarrassants, à savoir :

וַיֵּשֶׂא הָעָם אֶת בְּצֻקוֹ טֶרֶם יִחַמֵץ מִשְׁאַרְתָּם צָרְרֹת בְּשִׂמְלֹתָם עַל שִׂכְמָם :

Et le peuple emporta sa pâte *avant qu'elle ne fermente par le levain*, ayant leurs huches (boîtes à pain) attachées, dans leurs vêtements, sur leurs épaules (*Exode* 12,34).

וַיֵּאָפוּ אֶת הַבֶּצֶק אֲשֶׁר הוֹצִיאוּ מִמִּצְרַיִם עִגְלוֹת מִצּוֹת **כִּי לֹא חִמָּץ** כִּי גִרְשׁוּ מִמִּצְרַיִם **וְלֹא יָכְלוּ לְהַתְמַהֵמָה** וְגַם צָדָה לֹא עָשׂוּ לָהֶם :

Et ils cuisirent en galettes azymes [*ougot matsot*] la pâte qu'ils emportèrent d'Égypte, *car elle n'avait pas levé* ; ils avaient en effet été chassés d'Égypte *et n'avaient pu s'attarder*, ni faire de provisions » (*Exode* 12,39).

Nahmanide (sur *Ex* 12,39) qui écarte toute prétendue intention des Hébreux de faire monter la pâte avant leur départ, comprend ces versets ainsi : **c'est une pâte non-levée que les Hébreux ont voulu cuire en Égypte, pour bénéficier de Matsot pour la route.** Mais comme ils n'en eurent pas le loisir en raison de l'expulsion précipitée, ils se contentèrent d'emporter la pâte pour la cuire ultérieurement. Ils purent mener cette cuisson de la pâte conformément à la prescription de non-fermentation car ils atteignirent l'étape de Souccot « en un court instant » (évitant ainsi la fermentation), grâce à la providence, selon la *Mekhilta*. **Pour Nahmanide, « car elle n'avait pas levé » désigne le statut de la pâte sur la route de l'exode et non en Égypte, avant le départ.** En somme, jamais au cours de ce périple, les Hébreux n'eurent pour intention de consommer de pain levé, car cela leur avait été clairement proscrit, dès le début du mois. Aucun manquement ne peut donc leur être imputé. **S'ils n'ont pu emporter de pain hors d'Égypte, « ne pouvant s'attarder », c'est en raison du délai trop long de la cuisson de la pâte, non de la fermentation.** Cette relecture astucieuse apporte sans nul doute une certaine cohérence au récit. Mais elle oblige à une **interprétation forcée du verset Ex 12,39 : la double conjonction « ki : car » ne remplit plus sa fonction de renvoyer au non-lever de la pâte, car chassés, empêchés de s'attarder en Égypte.** Du reste, pareille interprétation est en contradiction flagrante avec la lecture plus linéaire et explicite qu'en fait la Haggada pour laquelle « la pâte de nos ancêtres *n'eut pas le temps de lever* que déjà le Roi des rois, le Saint, béni soit-Il, Se manifesta à eux pour les libérer. »

C'est pourquoi d'autres commentateurs, ont préféré s'appuyer sur un enseignement talmudique (*Michna, Pessahim* 9:5) qui opère la distinction entre les instructions rituelles propres à la « pâque égyptienne » et celles qui sont prescrites « pour les générations futures ». **La Guemara (TB, Pessahim 96b) estime que l'interdit du Hamets ne valait, lors de la sortie d'Égypte, que pour le premier jour (nuit de délivrance et journée du lendemain et non les six autres jours de Pâque).** Ainsi Rabbénou Nissim (Gérone, 1320-1380) subodore qu'à la différence, les Hébreux, au sortir de l'Égypte, étaient parfaitement **autorisés à conserver du**

levain et même à fabriquer du pain levé dès le matin du départ, pour pouvoir en consommer au lendemain du premier jour. Ils ne purent toutefois s'attarder et s'allouer du pain levé, car ils furent chassés précipitamment et durent se contenter de pâte et de *Matsot* préparées la veille. Mais cela veut dire qu'ils avaient déjà l'injonction de consommer de la *Matsa* avant le départ précipité ! Pour expliquer que la consommation de *Matsa* ait été prescrite (et toute pâte fermentée proscrite), deux semaines avant la nuit pascale en Égypte, indépendamment du fait que les Hébreux furent pris de court dans la fabrication de leur pain (levé), certains commentateurs, tel **Rabbi Yechaya de Trani** (1180-1250, Rid sur *Dt* 16,3), ont considéré que Dieu avait **simplement anticipé l'expulsion brutale des Hébreux** et, d'entrée de jeu, pérennisé rituellement la consommation de *Matsa*, ainsi que l'interdit subséquent de pâte levée, pour que les générations futures gardent mémoire de ce départ tumultueux...

Toutes ces contorsions ont l'inconvénient de produire une explication qui fait appel à des éléments d'information totalement absents du récit, voire en contradiction avec lui, afin de lui conférer un semblant de cohérence. À notre sens, pour sauver la cohérence il faudrait considérer que même la prescription de la *Matsa* et pas seulement l'interdit du *Hamets* furent instaurés *consécutivement* à l'expulsion précipitée hors d'Égypte. Autrement dit, **ni l'interdiction de consommer du pain levé n'ont été édictés avant l'épisode de la sortie brutale d'Égypte, pas même au premier jour**. Mais pareille dissociation entre les prescriptions de la nuit pascale en Égypte et celles des générations suivantes semble largement spéculative, pour ne pas dire **forcée**, au regard de la narration biblique.

La troisième hypothèse de lecture – et à notre sens, de loin la plus convaincante – est de considérer, avec la chronologie biblique, que **Dieu a bien prescrit, d'entrée de jeu, la *Matsa* et proscrit le *Hamets*, indépendamment des circonstances de l'expulsion**. L'empressement dont la *Matsa* est le symbole serait d'une autre nature : **le devoir pressant de se défaire de l'Égypte. La mention que « la pâte n'eut pas pu monter » et que « chassés, ils ne purent s'attarder » ne constitue pas la raison première de ce rite, mais une circonstance secondaire dont l'objet est de décrire la manière inopinée par laquelle l'empressement à quitter l'Égypte s'est effectivement traduit, en l'occurrence, non par la seule bonne volonté des hommes, mais par l'intervention ferme et fulgurante de Dieu.**

Et, **pour le coup**, il conviendrait de se pencher sur la mention selon laquelle les Hébreux « ne purent s'attarder », car **elle laisse entrevoir la critique à peine voilée d'un certain attermoiement auquel Dieu aurait coupé court**. Sans doute, une citation plus complète du passage biblique en question fournit-elle une indication significative pour étayer cette interprétation :

(לג) וּתְחִזֶק מִצָּרִים עַל הָעַם לְמַהֵר לְשַׁלְּחֵם מִן הָאָרֶץ כִּי אָמְרוּ בְּלִבָּם מֵתִים : (לד) וַיִּשָּׂא הָעַם אֶת בְּצֻקוֹ טָרֵם יְחִמֵץ מִשְׂאֵרֵתָם צָרָת בְּשִׂמְלֵתָם עַל שְׂכָמָם : (לה) וּבְנֵי יִשְׂרָאֵל עָשׂוּ כְּדִבְרַ מֹשֶׁה וַיִּשְׂאֻלוּ מִמִּצָּרִים כְּלֵי כֶסֶף וְכֵלֵי זָהָב וּשְׂמֹלֹת : (לו) וַיִּי גָתוּ אֶת חוֹ הָעַם בְּעֵינֵי מִצְרַיִם וַיִּשְׂאֻלוּם וַיִּנְצְלוּ אֶת מִצְרַיִם : פ (לז) וַיִּסְעוּ בְנֵי יִשְׂרָאֵל מִרַעְמֶסֶס סִכְתָּה בְּשֵׁשׁ מֵאוֹת אֶלֶף רַגְלֵי הַגִּבֹּרִים לְבַד מִטּוֹף : (לח) וְגַם עָרַב רַב עִלָּה אֹתָם וְצֹאן וּבָקָר מִקָּנָה כְּבֹד מְאֹד : (לט) וַיֹּאמְרוּ אֶת הַבְּצֻק אֲשֶׁר הוֹצִיאָנוּ מִמִּצְרַיִם עֲגַת מִצּוֹת כִּי לֹא חִמֵץ כִּי גֵרְשׁוּ מִמִּצְרַיִם וְלֹא יָכֹלוּ לְהִתְמַהֵמָה וְגַם צִדָּה לֹא עָשׂוּ לָהֶם :

³³ *Les Égyptiens pressèrent vigoureusement le peuple pour le renvoyer du pays au plus vite*, car ils disaient : Nous allons tous mourir. ³⁴ Et le peuple emporta sa pâte avant qu'elle ne fermente par le levain, ayant leurs huches (boîtes à pain) attachées, dans leurs vêtements, sur leurs épaules. ³⁵ Les enfants d'Israël firent ce que Moïse avait dit et ils demandèrent aux Égyptiens des vases d'argent, des vases d'or et des vêtements. ³⁶ L'Éternel fit trouver grâce au peuple aux yeux des Égyptiens qui se rendirent à leur requête. Et ils dessaisirent les Égyptiens. ³⁷ Les enfants d'Israël partirent de Ramsès pour Souccot, au nombre d'environ six cent mille hommes de pied, sans compter les enfants. ³⁸ Une foule de gens de tous bords montèrent avec eux, ainsi que des troupeaux considérables de brebis et de bœufs. ³⁹ Et ils cuisirent en gâteaux azymes la pâte qu'ils avaient emportée d'Égypte, car elle n'avait pas levé ; *ils avaient en effet été chassés d'Égypte et n'avaient pu s'attarder*, ni faire de provisions (*Exode* 12,33-39).

Il est clair que les Égyptiens ont pressé le peuple de partir, en raison de l'angoisse de mort qui les saisit. Mais qu'en est-il des Hébreux ? Étaient-ils aussi radicalement pressés de sortir d'Égypte ? Ce n'est sans doute pas un hasard si le passage étudié établit un net contraste entre la résolution des Égyptiens de « renvoyer le peuple *au plus vite* » et le fait que les Israélites « ne purent *s'attarder* », comme s'ils l'avaient tacitement souhaité. Commentant la redondance de « la main vigoureuse » dans le verset « L'Éternel dit à Moïse : Tu verras maintenant ce que je ferai à Pharaon ; une main vigoureuse le forcera à les renvoyer et une main vigoureuse le forcera à les chasser de son pays » (*Exode 6,1*), Rachi avance une analyse quelque peu étonnante :

”כי ביד חזקה ישלחם - מפני ידי החזקה שתחזק עליו ישלחם.
”וביד חזקה יגרשם מארצו” - על כרחם של ישראל יגרשם, ולא יספיקו לעשות להם צידה. וכן הוא אומר :
”ותחזק מצרים על העם למהר לשלחם וגו’”.

« une main vigoureuse le forcera à les renvoyer » (*Ex 6,1*) : À cause de Ma main vigoureuse, qui se manifesterait durement contre lui, il (Pharaon) les renverra. « Et une main puissante le forcera à les chasser de son pays » : *Malgré les Israélites eux-mêmes, il les chassera*, sans qu'ils aient le temps de faire leurs provisions. Et ainsi en est-il dans le verset : « Les Égyptiens pressèrent vigoureusement le peuple pour le renvoyer du pays au plus vite » (*Ex 12,33*) (Rachi, sur *Ex 6,1*).

L'expression « malgré les Israélites eux-mêmes » est très suggestive. Pour Rachi, la vigueur de l'empoigne divine s'est exercée à l'endroit de Pharaon, mais aussi, secondairement, à l'endroit des Hébreux, à travers la pression des Égyptiens. Autrement dit, s'ils l'avaient pu, les Hébreux auraient encore pris le temps de faire monter la pâte (bien que Rachi semble contourner ce point épineux) et de faire leurs provisions. Certes, rien ne permet d'affirmer avec certitude que Rachi y ait vu une attitude révélatrice, trahissant en creux un certain réfrènement à s'élancer vers la liberté, voire à contrevenir à l'ordre préalable de se contenter de pain azyme. Il s'en tient à souligner que les Hébreux ont dû brutalement renoncer à faire des provisions, car l'heure du départ avait sonné. Toutefois, et au vu de ce qui a été établi plus haut, il semble difficile ne pas déceler, dans l'insistance du texte biblique sur le fait que c'est « à l'empoigne » de Dieu que le peuple hébreu a été tiré d'Égypte – « malgré eux » selon l'aveu de Rachi –, l'expression d'une certaine réprobation quant à l'immaturation du peuple face à l'appel de la délivrance. Il en va déjà ainsi de l'usage du verbe « s'attarder : *lehitmahamea* » (*Ex 12,39*) qui n'est pas sans évoquer l'atermoiement (*va-yitmama*) de Loth à quitter la ville de Sodome, au point que l'émissaire divin doive le saisir, lui et sa famille, « par la main ».

וַיִּתְמַהְמַה וַיַּחְזִיקוּ הָעִצְמוֹנִים בְּיָדוֹ וּבְיַד אִשְׁתּוֹ וּבְיַד שְׁתֵּי בָנָתָיו בְּחֶמְלַת יְיָ עָלָיו וַיִּצְאֶהוּ מִחוּץ לְעִיר :

Et il tardait et les hommes saisirent sa main, et la main de sa femme, et la main de ses deux filles, l'Éternel ayant pitié de lui ; ils le firent sortir et le déposèrent hors de la ville (*Gn 19,16*).

(טז) ויתמהמה - כדי להציל את ממונו :

« Et il tardait » : afin de sauver ses biens (Rachi, *Gn 19,16*).

(כב) ויסע משה - הסיען בעל כרחם שעטרו מצרים סוסיהם בתכשיטי זהב וכסף ואבנים טובות, והיו ישראל מוצאין אותם בים

Va-yassâ : Moïse fit partir (Israël de la mer des Joncs), contre leur gré, car les Égyptiens avaient garni leurs montures de bijoux d'or, d'argent et de pierres précieuses, et les Israélites en sortaient de la mer (Rachi, *Ex 15,22*).

Tout se passe comme si la frénésie du peuple à vouloir fabriquer son pain et à constituer des provisions trahissait une **défiance sourde et irrépressible quant à son avenir hors du grenier à blé égyptien**. Rien ne transparait encore dans l'immédiat. Mais, à peine plus loin, et à maintes

reprises ensuite, le récit biblique révèle, en situation de crise au creux du désert, combien, pour une part significative, le peuple hébreu n'était pas *sevré* de l'Égypte :

וַיֹּאמְרוּ אֲלֵהֶם בְּנֵי יִשְׂרָאֵל מִי יִתֵּן מוֹתֵנוּ בְּיַד יְיָ בְּאֶרֶץ מִצְרַיִם בְּשִׁבְתֵּנוּ עַל סֵיר הַבָּשָׂר, בְּאֲכָלְנוּ לֶחֶם לְשֹׁבַע כִּי הוֹצֵאתֶם אֶתְנוּ אֶל הַמִּדְבָּר הַזֶּה לְהַמִּית אֶת כָּל הַשָּׂהָל הַזֶּה בְּרָעַב :

Que ne sommes-nous morts de la main de l'Éternel dans le pays d'Égypte, *assis autour de la marmite de viande, mangeant du pain à satiété*, tandis que vous nous avez amenés dans ce désert pour faire mourir de faim tout ce peuple (*Exode 16,3*).

De manière récurrente, la Tora insiste sur la promptitude avec laquelle la sortie d'Égypte devait être opérée, **comme si l'urgence avait été une condition nécessaire et préalable pour conjurer les peurs et vaincre les attermolements**, tant du côté égyptien (les Égyptiens en venant à regretter d'avoir consenti au départ des Hébreux) que du côté hébreu (en raison des attaches à l'Égypte et des appréhensions de la route). Il est notable que les sources talmudiques opèrent elles-mêmes une distinction entre la précipitation des Égyptiens et celle d'Israël : la première, suite à l'effroi de la plaie des premiers-nés ; la seconde, lorsque les Hébreux houspillés n'eurent pas le temps de faire monter la pâte. Dans les deux cas, l'empressement est le fruit d'un harcèlement, d'une situation de stress. La Tora enjoint de se souvenir de cette précipitation, *hipazon* :

לֹא תֹאכַל עִלְיוֹ חֶמֶץ שְׁבַעַת יָמִים תֹּאכַל עִלְיוֹ מִצּוֹת לֶחֶם עֲנִי כִּי בַחֲפוּזוֹן יֵצֵאתָ מֵאֶרֶץ מִצְרַיִם לִמְעַן תִּזְכֹּר אֶת יוֹם יֵצֵאתָ מֵאֶרֶץ מִצְרַיִם כֹּל יְמֵי חַיֶּיךָ :

Tu ne mangeras pas avec elle de pain levé ; pendant sept jours tu mangeras avec elle des pains sans levain, *pains d'affliction*, parce que tu es sorti avec *empressement* du pays d'Égypte, afin que, tous les jours de ta vie, tu te souviennes du jour de ta sortie du pays d'Égypte (*Deutéronome 16,3*).

Au demeurant, la précipitation comporte sa propre raison d'être, indépendamment de celle occasionnée par le vent de panique. La même expression (*hipazon*) apparaît comme une prescription, une **marque de zèle et d'engagement résolu et tonique**, inscrite dans le rituel établi **avant l'expulsion brutale** :

(ח) וְאָכְלוּ אֶת הַבָּשָׂר בְּלִילָהּ הַזֶּה צְלִי אֵשׁ וּמִצּוֹת עַל מַרְרִים יֹאכְלֵהוּ : [...] (יא) וְכָכָה תֹאכְלוּ אֹתוֹ מִתְּנִיכֶם חֲגֵרִים וְעֲלִיכֶם בְּרַגְלֵיכֶם וּמִקְלֹכֶם בְּיַדְכֶם וְאֲכַלְתֶּם אֹתוֹ בַּחֲפוּזוֹן פֶּסַח הוּא לֵיָי :

Cette même nuit, on en mangera la chair, rôtie au feu ; on la mangera avec des pains sans levain et des herbes amères. [...] Et vous le mangerez ainsi : vos reins ceints, vos sandales à vos pieds, et votre bâton en votre main ; et *vous le mangerez à la hâte*. C'est la pâte de l'Éternel (*Exode 12,8 et 11*).

ורבי אלכסנדר בן דמצלי אמר הכי : רבון העולמים, גלוי וידוע לפניך שרצוננו לעשות רצונך, ומי מעכב? **שאר שבעיסה ושעבוד מלכות** ; יהי רצון מלפניך שתצילנו מידם, ונשוב לעשות חוקי רצונך בלבב שלם.

Rabbi Alexandri, lorsqu'il finissait sa prière, ajoutait : Maître du monde, il est bien connu et dévoilé devant Toi que notre volonté est d'accomplir la Tienne. Et qu'est-ce qui alors y fait obstacle ? *Le levain qui est dans la pâte* et l'asservissement des royaumes. Que cela soit Ta volonté de nous en sauvegarder pour que nous renouions en accomplissant Tes volontés d'un cœur entier (TB, *Berakhot 17a*).

Cette prière soutient qu'il est deux sortes d'aliénations. La première est externe, politique : un pouvoir étranger s'impose et fait plier toute résistance sous son joug. La seconde est interne, psychologique : des pulsions, des angoisses, des illusions de toutes sortes finissent par créer des névroses et par engendrer des atavismes qui, à la longue, pèsent sur la conscience et l'empêchent de s'émanciper. L'aliénation, c'est aussi l'intériorisation de la soumission qu'impose l'opresseur, le pervers. Le levain est la figure symbolique de ces assuétudes morbides, en ce qu'il implique une fermentation. Le phénomène se produit dans le *laisser-faire*, lorsque la pâte

cesse d'être malaxée. **S'il s'était agi simplement de marquer les circonstances houleuses du départ d'Égypte, la prescription de la Matsa au premier jour aurait suffi**, accompagnée à la rigueur d'une interdiction du *Hamets*, mais alors réservée elle aussi au seul jour de la libération. La durée de l'interdit répond à un autre souci. **Laisser derrière soi l'ancien levain est indéniablement ce qui est au cœur du rituel de privation une semaine durant**, car c'est le délai requis pour s'en fabriquer un nouveau. Il s'agit de marquer nettement la césure avec la servitude d'Égypte, et ce, indépendamment de la précipitation contingente du départ. **Plus fondamentalement encore que rappeler les circonstances brutales et imposées de l'expulsion, la prescription de la Matsa au soir de la sortie d'Égypte symbolise le zèle à déployer pour se mobiliser et s'émanciper**. Elle marque la disponibilité immédiate à la liberté : point de tergiversations et procrastinations, halte aux pesanteurs et atavismes, fi des prétextes et des faux-fuyants. Le choix existentiel est : **pétrir son être pour ne pas être pétrifié**. Comment dès lors entendre ce que dit la Haggada lorsqu'elle affirme que « la pâte de nos ancêtres n'eut pas le temps de lever que déjà le Roi des rois, le Saint, béni soit-Il, Se manifesta à eux et les libéra » ? La réponse qui ressort de notre étude est que Dieu pouvait craindre que les Hébreux désirassent s'attarder, voire renoncer, et qu'Il a pris les devants. En Se manifestant promptement, dans Sa toute-puissance, Il a provoqué la précipitation. Chassés sans délai, les Hébreux n'ont pas eu la moindre occasion de tergiverser. En somme, **Dieu ne les a pas seulement sauvés de l'opresseur égyptien mais également d'eux-mêmes, de leurs attermoissements**. Identifier l'abjection ou l'aliénation, et y réagir *promptement*, quitte à bouleverser nos plus profondes habitudes et certitudes, tel est le sens de la Matsa, l'enjeu de la liberté.

Cette année encore tous confinés à Pèssaḥ ; l'an prochain, tous à l'air libre !

Rivon Krygier